

# Commune de HATTIGNY

## Notice explicative

### Dossier de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme



Approbation de la modification simplifiée par D.C.M. du 24/10/2016



# 1. OBJECTIFS DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE HATTIGNY

La procédure de modification simplifiée engagée concerne le point suivant :

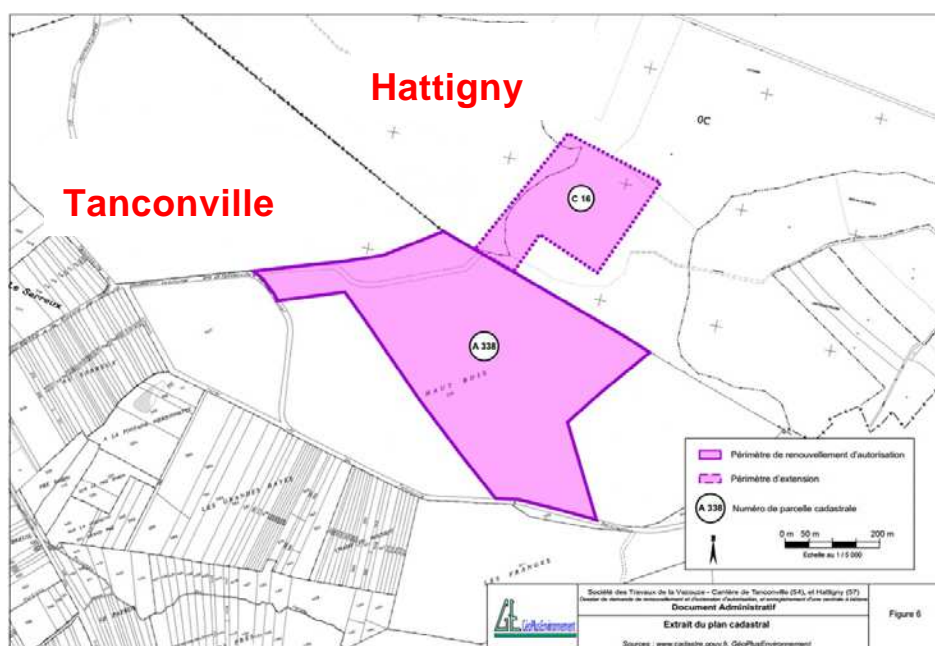
- Point n°1 : création d'un sous-secteur (Nc) de la zone Naturelle (N) permettant l'activité de carrière

## 2. PRESENTATION DU POINT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

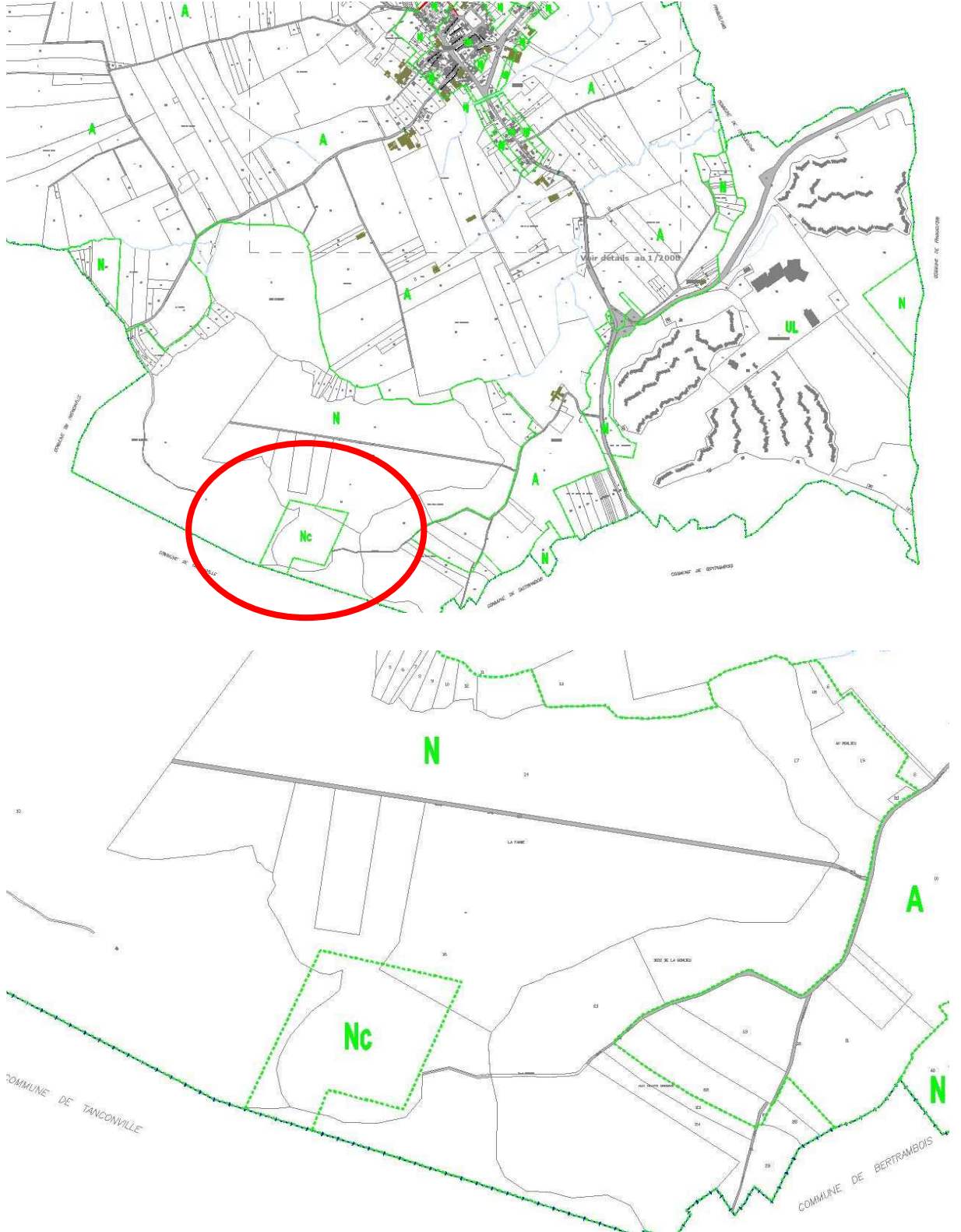
### POINT n°1 : création d'un sous-secteur (Nc) de la zone Naturelle (N) permettant l'activité de carrière

Lors de l'élaboration du P.L.U. (approuvé le 5 novembre 2015), un projet de carrière était à l'étude et avait été évoqué en page 59 du rapport de présentation. Toutefois, le règlement n'en avait pas tenu compte pour permettre cette activité dans la zone Naturelle (N).

Ce projet d'extension d'une carrière actuellement présente sur la commune limitrophe de Tanconville est aujourd'hui plus avancé et la présente modification simplifiée du PLU vise à modifier le règlement et le plan de zonage afin d'autoriser cette activité.



Ainsi, un sous-secteur Nc, d'une surface de 7,73 hectares, est créé dans la zone N coïncidant avec le projet à l'étude :



Le règlement de la zone N sera complété afin de mentionner ce sous-secteur Nc dans lequel l'activité de carrière est autorisée.

Il est rajouté en page 31 du règlement, à l'article N2 :

***N 2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières***

***EN SECTEUR Nc***

**2.9.** *Les activités et dépôts de toute nature à condition qu'ils soient nécessaires à l'activité de carrière, d'exploitation et/ou de traitement des matériaux*

### **3. IMPACTS DE LA MODIFICATION**

Ce projet est conforme aux objectifs du PADD.

Par ailleurs cette activité fait l'objet d'autorisations spécifiques qui analyseront tous les impacts engendrés.

A l'échelle du PLU, ce projet n'engendre aucun impact significatif.